

Dossier de demande de création d'un Diplôme d'Université

Avant la rédaction de ce dossier, et dès la phase de conception, consultez la « notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU ».

Vous pouvez par ailleurs obtenir des informations complémentaires et solliciter un appui en contactant :
dfoip-creation-du@univ-lorraine.fr

Code de l'éducation : Article L.613.2 : Les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens ou des concours.

Cadrage de l'UL : Le diplôme d'université est un diplôme librement créé par un établissement d'enseignement supérieur, conformément à l'article L.613.2 du code de l'éducation. Il peut également s'appeler Diplôme d'établissement. Il ne fait pas partie du système LMD et ne confère aucun grade universitaire à son titulaire.

Des crédits du système européen peuvent lui être associés mais ces crédits ne confèrent aucune équivalence ou admission à un diplôme national.

Les droits d'inscription sont fixés par l'établissement. Des droits de formation peuvent être ajoutés aux droits d'inscription.

Le DU est créé sur décision du CA après avis du CF. Les modalités de contrôle des connaissances doivent être validées selon le même circuit que pour les diplômes nationaux. La composition du jury d'admission et validation fait l'objet d'un arrêté annuel.

L'ensemble du dossier doit être transmis à la DFOIP (dfoip-creation-du@univ-lorraine.fr) en vue de son étude avant présentation dans les instances de l'UL.

INTITULE DU DIPLOME : Cannabis Thérapeutique, avantages et utilisations

Circuit de validation :

1/ Information préalable en G9

2/ Date de passage au(x) conseil(s) de composante(s) :

3/ Date de passage au Conseil de collegium :

4/ Date de passage au Conseil de la Formation¹ :

5/ Date de validation au Conseil d'Administration :

¹ Calendrier sur l'ENT- Vie Institutionnelle- Calendriers des conseils centraux

I. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

Date d'ouverture prévisionnelle :

Septembre 2022

Composante(s) assurant la responsabilité pédagogique de la formation :

Faculté de Pharmacie

Nom du responsable pédagogique de la formation :

Arnaud Pallotta

Qualité :

MCF - Pharmacien

Téléphone :

03 72 74 72 11

E-mail :

Arnaud.pallotta@univ-lorraine.fr

Composante de rattachement :

Faculté de Pharmacie

Composante assurant la responsabilité administrative (inscription des étudiants, conventions ou contrats de formation, etc.) :

Faculté de Pharmacie

Autres certificateurs concernés (dans le cas de la création d'un DIU par exemple)

- Nom du co-certificateur (universités ou autres structures) :
- Nom du co-responsable :

II. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Ce diplôme Universitaire répond au besoin de formation des professionnels de santé, notamment des Pharmaciens d'Officine, dans le domaine en pleine expansion du cannabis thérapeutique.

Les objectifs sont :

- Acquisition des connaissances théoriques et pratiques sur le cannabis thérapeutique et son utilisation
- Connaitre la réglementation en vigueur sur le sujet
- Mieux appréhender la prise en charge de patients consommateurs et proposer une alternative à certains traitements (antidouleurs ...)
- Se préparer à l'apparition de nouveaux traitements à base de cannabis thérapeutique et anticiper les demandes des patients.

- Pouvoir conseiller efficacement les patients et gérer leur éducation thérapeutique.

III. PUBLICS VISES

a. Type de public :

Pharmaciens officinaux ou étudiants non thésés se destinant à la pharmacie d'officine
Étudiants en filière Officine ayant validés leur 6e année (6-SP OFF)
Professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, maieuticiens...)
Autres profils sur examen du dossier de candidature

b. Prérequis et niveau d'entrée requis :

Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie validé ou en cours (6-SP OFF validée), Autres apprenants après examen du dossier de candidature

IV. OPPORTUNITE DE LA CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE

a. Opportunités vis-à-vis des besoins socio-économiques

En quoi le projet répond-il à une demande socio-économique, en particulier de branche professionnelle, fédération d'entreprises, entreprises, collectivités...? Avez-vous repéré des besoins ou des évolutions de qualifications sur le marché de l'emploi ?

Le 25 octobre 2019, l'Assemblée nationale donnait son feu vert à une expérimentation de l'usage du cannabis médical/thérapeutique dans le cadre de l'examen du projet de budget de la Sécurité sociale pour 2020.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, promulguée le 24 décembre 2019, prévoit ainsi une expérimentation de l'utilisation du cannabis thérapeutique pendant une durée de 2 ans, laquelle est mise en œuvre par l'ANSM.

L'augmentation des besoins des traitements contre les douleurs, ainsi que la volonté de diminuer l'utilisation de médicaments dérivés d'opiacés a mené vers la génération de l'utilisation de molécules dérivées du cannabis.

Les 5 indications thérapeutiques retenues par le comité scientifique de l'ANSM pour expérimenter l'usage de cannabis à des fins médicales sont les suivantes :

- Douleurs neuropathiques réfractaires aux thérapies accessibles (médicamenteuses ou non) ;
- Certaines formes d'épilepsie sévères et pharmaco-résistantes ;
- Certains symptômes rebelles en oncologie liés au cancer ou à ses traitements ;
- Situations palliatives ;
- Spasticité douloureuse de la sclérose en plaques ou des autres pathologies du système nerveux central.

Le lancement de l'expérimentation de l'utilisation du Cannabis Thérapeutique au niveau national et notamment en Lorraine est une grande opportunité pour l'Université de Lorraine de se positionner en tant que leader sur l'innovation des traitements contre les douleurs réfractaires et la formation des professionnels de santé pour une meilleure prise en charge des patients.

b. Opportunités au regard de l'offre de formation existante (UL et hors UL)

Si des formations proches existent à l'UL, quelle est la spécificité de ce DU ?

En quoi le projet de DU répond-il à des besoins non satisfaits par rapport aux besoins du marché (au niveau local/territorial, régional, national, international)

A l'heure actuelle aucune autre formation sur le Cannabis Thérapeutique n'existe ni au sein de l'Université de Lorraine, ni dans les autres Université de la région Grand-Est-ce qui permettra de toucher un grand nombre de professionnels de santé. De plus, le sujet du Cannabis n'est pas abordé au cours des études de Pharmacie ce qui pourra entrainer un certain malaise des Pharmaciens d'officine vis-à-vis des nouveaux traitements mis sur le marché. Il est aussi nécessaire de former les professionnels de santé pour permettre la démocratisation de l'utilisation du Cannabis en tant que médicament et donc réguler sa diffusion au sein de la société. Une utilisation réglementée et encadrée par les acteurs de la santé évitera l'automédication et les problèmes associés (surdosage, problème d'approvisionnement, mésusage...).

V. PARTENARIATS ENGAGES

- *Quelles collaborations internes (autres laboratoires, composantes, etc.) et/ou quels partenariats externes sont envisagés ?*
- *Quelle est la nature de la collaboration ?*

Ce DU fera intervenir non seulement les Enseignants-Chercheurs de la Faculté de Pharmacie, mais aussi des médecins prescripteur de Cannabis Thérapeutique du CHU de Nancy, des industriels spécialistes de la formulation galénique et impliqués dans l'expérimentation, des industriels de la distribution des produits de santé, les responsables de l'expérimentation au sein de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), des juristes spécialiste de la question du Cannabis Thérapeutique en France et à l'étranger ...

De plus, la proximité avec le réseau « Santé France Cannabis », par l'intermédiaire de Frantz Deschamps et Nicolas Authier permettra la diffusion du DU et l'éventuelle intervention de tous les acteurs de la filières (de la production à la délivrance).

Joindre dossiers et lettres d'intention

VI. FINALITES – REFERENTIELS D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

a. Finalités professionnelles

Est-ce que le DU permet l'insertion et l'exercice d'un métier ou de plusieurs métiers identifiés ? Dans ce cas merci de préciser le(s) type(s) de métier(s).

CF. Codes ROME : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html>

Métier(s) visé(s)	Code ROME

Est-ce que le DU vise, non pas l'exercice d'un métier en totalité, mais de compétences professionnelles complémentaires dans un secteur d'activité ? Dans ce cas merci de préciser lesquelles.

Compétences professionnelles complémentaires
Professionnel de santé, utilisation et délivrance de Cannabis Thérapeutique

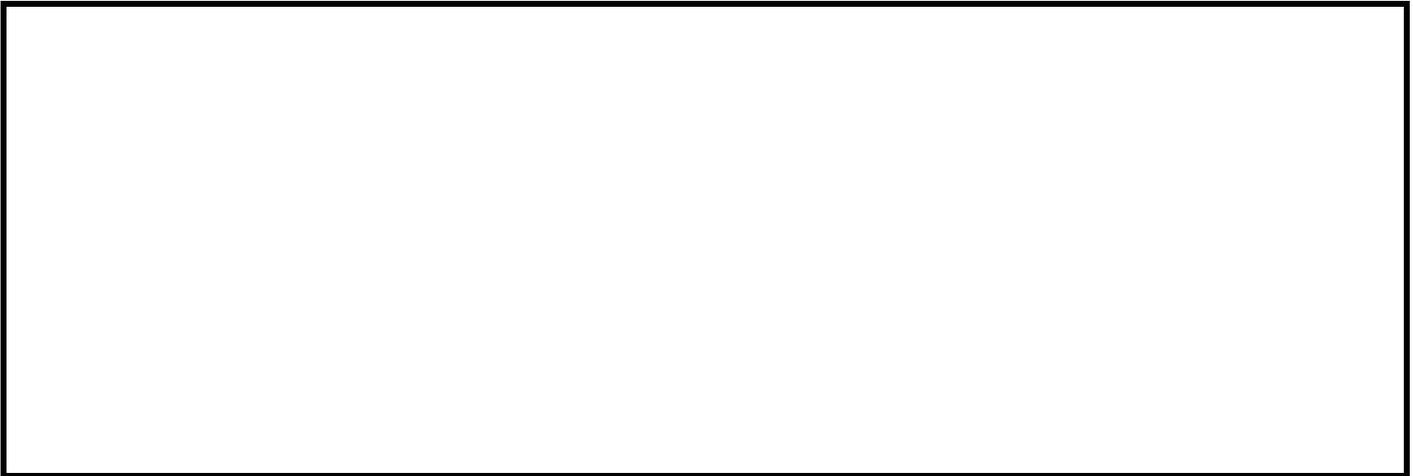
b. Poursuite d'études envisagées éventuellement

c. Référentiel d'activités et de compétences

CF. Notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU, paragraphe « les référentiels de quoi parle-on ? »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>(Situations de travail et activités exercées)</i>
Ce DU s'adresse aux professionnels de santé, en particulier Pharmaciens d'Officines, amenés à délivrer des médicaments à base de cannabis thérapeutique.

REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>(Compétences et acquis d'apprentissage correspondants)</i>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Connaître la plante et savoir identifier ses caractéristiques 2. Identifier les médicaments à base de Cannabis thérapeutique et leur effet dans la prise en charge des pathologies définie par l'expérimentation 3. Connaître les effets pharmacologiques des différentes molécules du Cannabis Thérapeutique 4. Conseiller les patients sur l'utilisation du Cannabis Thérapeutique 5. Connaître la réglementation en vigueur



VII. NIVEAU DE LA FORMATION

CF Notice d'aide paragraphe « Niveaux de qualification : le cadre national des certifications professionnelles »

Niveau de qualification indicatif en sortie de DU :

Seule l'obtention d'une certification enregistrée au RNCP permet d'attester d'un niveau de qualification.

VIII. MAQUETTE DE LA FORMATION

N° UE	Intitulé de l'UE	Compétences N°	Répartition du nombre d'heures selon les différentes modalités pédagogiques
UE1	Rappels Botaniques	1	Nb h CM : 6 Nb h TD : 2 Nb h TP : 2 Nb h éq TD : 13
UE2	Des molécules au médicament	2, 3	Nb h CM : 20 Nb h TD : 10 Nb h TP : 2 Nb h éq TD : 42

UE3	Patients et réglementation	4, 5	Nb h CM : 30 Nb h TD : 10 Nb h TP : Nb h éq TD : 55
		TOTAL	Nb h CM : 56 Nb h TD : 22 Nb h TP : 4 Nb h éq TD : 110

IX. MODALITES D'EVALUATION
MCC&C : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
CF. Notice d'aide paragraphe « Les référentiels de quoi parle-on ? »

→ Indiquez pour chaque UE les modalités de contrôle, les coefficients appliqués et les modalités de validation du diplôme

N° UE / N° EC	Intitulé	N° bloc	N° compétence	Coef.	Compe nsation	Session		MCC&C Modalités d'évaluation
					Oui/No n	1 (ou unique)	2	
UE 1	Rappels Botaniques		1	1	Oui		2	Les candidats seront évalués sur leurs connaissances théoriques lors de l'écrit. Des cas cliniques pratiques seront présentés aux candidats.
UE 2	Des molécules au médicament		2, 3	1	Oui		2	
UE 3	Patients et réglementation		4, 5	1	Oui		2	

Remarques éventuelles sur les modalités d'obtention du diplôme :

<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des conditions d'assiduité - En cas de non validation les modalités de seconde session sont identiques à la première session

X. Jury

→ Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé.

FONCTION ou QUALITE	NOM - prénom (si connu)
MCF, Pharmacien Analyste	PALLOTTA Arnaud
PAST, Pharmacien d'officine	GRAVOULET Julien
PH, Pharmacien Hospitalier	ARNOUX Laure-Anne
MCF, Chimiste	TOUCHET Sabrina
MCF, Botaniste	VAULTER Marie Noëlle

XI. EQUIPE DE FORMATION

Nom et Prénom	Grade/Fonction	Composante ou organisme externe de rattachement	Enseignement assuré	Responsabilité UE (N° ou intitulé)
Pallotta Arnaud	MCF, Analyste	Faculté de Pharmacie	UE 2	1, 2, 3
Arnoux Laure-Anne	PH, Pharmacien Hospitalier	CHRU de Nancy	UE 2, 3	
Authier Nicolas	PU-PH, Médecin Addictologue	CHRU de Clermont-Ferrand	UE 3	
Debouverie Marc	PU-PH, Médecin Neurologue	CHRU de Nancy	UE 3	
Dechamps Frantz	Expert Industriel - Galéniste	Stanipharm – Santé France Cannabis	UE 2, 3	
Dupuis François	MCF, Pharmacien Pharmacologie	Faculté de Pharmacie	UE 2	
Gravoulet Julien	PAST, Pharmacien d'officine	Faculté de Pharmacie	UE 2, 3	
Lauré Alexandra	Avocate	Lorraine Avocats	UE 3	
Lejczak Sarah	Médecin	Université de Strasbourg	UE 3	
Puzo Anthony	Pharmacien Répartiteur	MHGC	UE 3	
Santerramo Mathieu	Médecin – Oncologue	ICL	UE 3	
Taoubi Khalil	Expert industriel -	Boiron	UE 1, 2	
Touchet Sabrina	MCF, Chimiste	Faculté de Pharmacie	UE 2	
Tournebize Juliana	Docteur, Pharmacien	CHRU de Nancy	UE 3	
Vaultier Marie Noëlle	MCF, Botaniste	Faculté de Pharmacie	UE 1	
Vignerot Jean	Analyste	CHRU de Nancy	UE 2	

Proportion d'heures assurées par des enseignants de l'université : 30%
 Proportion d'heures assurées par des intervenants professionnels : 70%

XII. ANNEXE 1 : FICHES UE A COMPLETER (UNE FICHE PAR UE)

XIII. EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ETUDIANTS (3E)

→ Décrivez le processus d'évaluation des enseignements, notamment dans le cadre de formations proposées à des professionnels : modalités de retour d'expérience, appréciation du réinvestissement des acquis dans l'environnement de travail,...

Fiche identique pour chaque UE.

Une évaluation à chaud est réalisée immédiatement à la fin de chaque UE, puis à froid, à la fin de la formation.

Questions évaluant les enseignements permettant de répondre aux points suivants :

- 1/ Qualité des enseignements
- 2/ Qualité des intervenants
- 3/ Adéquation entre les attentes et les informations obtenues

Questions évaluant l'intérêt de la formation pour la pratique professionnelle :

- 1/ Les éléments apportés sont transposables dans la pratique professionnelle de manière immédiate ou à court ou moyen termes
- 2/ La formation permet une amélioration de la pratique professionnelle
- 3/ L'objectif concernant la prise en charge des patients atteints de cancer sont atteints
- 4/ Les outils d'information permettant une bonne prise en charge des patients sont directement transposables à la pratique professionnelle

XIV. DETERMINATION DU COUT DE LA FORMATION ET DU TARIF APPLICABLE

L'annexe 2 permet de déterminer le coût de la formation et ensuite, par simulations, de définir le tarif de la formation et le seuil d'ouverture (le tarif de la formation est déterminé sur la base du coût de la formation par apprenant, auquel on ajoute une marge).

Le tarif du diplôme d'université est unique, quel que soit le public visé. Un tarif différent peut être envisagé si les prestations sont différentes selon les publics visés (à justifier alors).

Le tarif s'entend hors droits universitaires, qui s'ajouteront en fonction du niveau de la formation :

- niveau licence (jusqu'à bac+3) : égal au droit licence national
- niveau master (jusqu'à bac+5) : égal au droit master national

Tarif de la formation proposé :	1650,00 €
Seuil d'ouverture proposé :	16 stagiaires/étudiants

Joindre l'annexe 2 dûment complétée

Une annexe définitive doit être réalisée chaque année afin de vérifier l'équilibre financier de la formation ; elle doit servir également à fixer le tarif de l'année N+1.
La formation fera également l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre de l'évaluation des enseignements, au même titre que les diplômes nationaux.

DU Cannabis à usage thérapeutique
<i>Collégium Santé</i>
Faculté de Pharmacie

cellules à compléter
choisir le collégium et la
composante dans le
menu déroulant

Coût total de la formation	25 637,31
<i>dont masse salariale enseignant</i>	10 210,94
Coût horaire moyen de la formation	233,07
<i>dont masse salariale enseignant</i>	92,83

Masse salariale du personnel enseignant

Enseignants	Salaire moyen horaire (brut chargé)	Volume horaire dans la formation	Montant
ENSEIGNANTS UL	172,22	33	5 683,34
VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT	58,80	77	4 527,60
CONTRACTUEL ETUDIANT	21,61	0	-
<i>Ensemble</i>	92,83	110	10 210,94

Dépenses spécifiques à la formation

Nature de dépenses	Montant
Missions	1 500,00
Matériel spécifiques à la formation	
Rémunération liée à la réalisation d'actions en formation continue. D714-60	
Autres (Location salles).....	
Ensemble des coûts directs	1 500,00

Coût total de la formation

Masse salariale	10 210,94
Dépenses spécifiques et directes	1 500,00
Coûts environnés - soutien	9 825,57
Coûts environnés - support	4 100,80
<i>Coût réel de la formation</i>	25 637,31

Coût moyen par étudiant

Effectifs attendus	16
Coût moyen de référence / étudiant	1 602,33 €

Recettes	Montant	Tarif de la formation par apprenant
Recettes de formation (Entreprises, OPCA, Particuliers, Contrats de pro)	26 400,00 €	
Recettes provenant des Subventions publiques (Etat, Région,...)	- €	
Autres recettes (étudiants,...)	- €	1 650,00 €
RECETTES PREVISIONNELLES	26 400,00 €	
MARGE PREVISIONNELLE	762,69 €	